

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un février, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX, M. Jean-François GARNIER, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC-COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Karine DELEURME, Mme Alice LEBRET, Mme Anne-Céline BOUTROS, Mme Gwénaëlle BOSSE, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, Mme Delphine VIEUXBLED, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Maria CARRE, ayant donné pouvoir à M. Eric BESSON.  
M. Gilles PENNELLE, ayant donné pouvoir à Mme Virginie D'ORSANNE.  
M. Christophe COMMUNIER.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. BOUCHER, Directeur Général.  
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.  
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

\_\_\_\_\_

Mme Esa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

### Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance, le 6 février 2019, de Perrine DROUULT, fille de Madame Hélène DROUULT, responsable du service « état-civil, formalités, élections » de la Direction Citoyenneté-Prévention.

et des condoléances pour le décès :

- le 28 janvier 2019 : de Monsieur Louis SOURDIN, père de Madame Agnès SOURDIN, du service « soins à domicile » du Centre Communal d'Action Sociale.
  
- le 21 février 2019 : de Monsieur Jean-Luc FONTAINE qui a quitté la collectivité le 1<sup>er</sup> janvier 2014 suite au transfert de la compétence « production d'eau potable » au Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon.  
Il a fait toute sa carrière dans notre collectivité (33 ans) au service Eau et Assainissement.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

#### 1 . AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT AJUSTEMENT DES PROPOSITIONS

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 2 . COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – SUBVENTION POUR CHEQUES VACANCES

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 3 . CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE AU POLE DE CORRESPONDANCE DU RESEAU DES BUS DE L'AGGLOMERATION DE FOUGERES

Madame BIARD explique que les mobilités sont un enjeu fondamental d'agglomération et qu'il est important que Fougères soit la ville centre de ce nouveau réseau de transport d'agglomération.

Elle souhaite que l'on fasse preuve d'anticipation par rapport à l'étude qui va être lancée.

Elle rappelle que lorsque le choix avait été fait de mettre le cœur du réseau au niveau de la place Carnot, il y a de cela environ neuf ans, elle avait souligné le fait que la place Carnot était déjà saturée dès le démarrage du réseau.

Elle se souvient qu'elle avait rédigé un article dans Fougères ensemble qui était accompagné de photos assez parlantes sur la saturation du réseau.

Concernant le futur choix du nœud du réseau, elle souhaite que soit anticipée une éventuelle extension de celui-ci, car s'il est aujourd'hui limité à quatre ou cinq communes, demain il devrait en concerner sept ou huit, voire plus. A l'époque, elle avait cité la place de la République.

Elle ne sait pas quel choix sera fait, mais souhaite qu'il ne soit pas trop limité dès le départ.

Monsieur le Maire indique que l'étude est en cours, qu'il s'agit d'une analyse multicritères et qu'il faut donc réaliser un diagnostic très large pour trouver la solution.

Il se souvient de l'article que Madame BIARD avait produit. Il trouvait que l'analyse était un peu courte, car certains aspects ne doivent pas être perdus de vue, en particulier le positionnement de ce pôle qui doit être centré et à proximité de la Haute-Ville, tout en répondant aux besoins d'extension du réseau.

Il ajoute que Monsieur MANCEAU est chargé de ce dossier et il ne doute pas que les éléments que Madame BIARD vient d'avancer seront pris en compte.

Monsieur MANCEAU explique que la délégation de service public va devoir être renouvelée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est vrai que par rapport à l'espace et au territoire, la place Carnot est un nœud géographique intéressant, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans la ville. Pour autant, deux communes nouvelles ont été intégrées. Même si c'est à titre expérimental, tout le monde est convaincu que d'une expérimentation on va passer à une pérennisation et aussi à une extension de la durée des transports pour Laignelet/Beaucé, on se retrouve donc vraiment à l'étroit place Carnot.

Il y a plusieurs mobilités et on a tout intérêt, pour les dix ou vingt ans à venir, à pouvoir regrouper ces différentes mobilités. La place Carnot ne peut pas répondre à cette définition, sachant que Fougères est également traversée par d'autres types de transports comme les scolaires, BreizhGo et toutes les lignes interurbaines, d'où l'intérêt de s'appuyer sur une étude importante pour voir comment les choses peuvent se réorganiser, mais tout est possible notamment sur l'usage de la place Carnot.

La Ville de Fougères a cette particularité propre aux villes de sa taille de fonctionner avec des points de correspondance, pour qu'il n'y ait pas d'attentes pour se rendre d'une ligne à une autre. Si ce temps de correspondance n'existait pas, la place Carnot suffirait, c'est là toute la difficulté. Il faut donc laisser faire l'étude et on aura l'occasion d'en reparler.

Il s'agit d'un dossier important concernant les mobilités. Il faudra l'étudier consciencieusement de manière à ce qu'on apporte des garanties pour le futur, pour Fougères et pour le territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **4 . INDEMNISATION DES COMMERCANTS RUE DES FEUTERIES**

Monsieur le Maire souligne que rares sont les villes qui interviennent de cette façon, lorsqu'elles effectuent des travaux conséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 . **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA VILLE – REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR**

ADOpte A L'UNANIMITE

6 . **ECHANGES INTERNATIONAUX ASSOCIATIFS ET SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2019**

ADOpte A L'UNANIMITE

7 . **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – EVOLUTION DU DISPOSITIF**

Monsieur le Maire demande quand les jeunes pourront s'inscrire.

Madame LE GAC-COCHET répond que le dossier d'inscription sera mis en ligne sur le site internet de la Ville au mois de mars et que l'information sera diffusée dans les lycées et les maisons des jeunes.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 . **REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE – FIXATION DES COUTS-ELEVES POUR LA RENTREE 2018 – REGULARISATION**

ADOpte A L'UNANIMITE

9 . **ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2019**

ADOpte A L'UNANIMITE

10. **ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2019 – SUBVENTION TOURNOI INTERNATIONAL DE BASKET FEMININ**

ADOpte A L'UNANIMITE

[ Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public ]

11. **PROGRAMME D' ACTIONS POUR SOUTENIR L'HABITAT DANS LA VILLE ET REDUIRE LE NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RENOBATYS**

ADOpte A L'UNANIMITE

12. **DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES**

ADOpte A L'UNANIMITE

13. **CESSION DE TERRAINS ALLEE DE LA PIERRE BLANCHE**

ADOpte A L'UNANIMITE

14. **CESSION DE L'IMMEUBLE 52 RUE DE NANTES**

ADOpte A L'UNANIMITE

**15. RUE DES FEUTERIES – ACQUISITION GRATUITE DE TERRAIN**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**16. BOUTIQUES EPHEMERES – EDITION 2018**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs opérations sont menées en faveur du commerce et les boutiques éphémères en font partie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\_\_\_\_\_

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 28 mars 2019 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h00.

\_\_\_\_\_